BANK OF AFRICA
BMCE GROUP

BANK OF AFRICA-COTE D'IVOIRE
Société Anonyme avec Conseil d'Administration
Capital Social : 40 000 000 000 de F CFA
Siège social : Abidjan Plateau, Angle Avenue Terrasson de Fougères et Rue Gourgas
Abidjan 01 BP 4132 Abj 01
- R.C.C.M. N°CI –ABJ-03-1980-B14 - 48 869 ABIDJAN

AVIS DE CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Les actionnaires de la société dénommée « **BANK OF AFRICA COTE D'IVOIRE** » en abrégé « **BOA-CI** » sont convoqués par le Conseil d'Administration, à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque qui se tiendra le **Mercredi 16 avril 2025 à 10 heures 00 mn précises à la Salle Mikko du NOOM hôtel du Plateau (21ème étage)** à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Point 1. Examen et approbation des comptes de bilan et de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

- Lecture et approbation du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et du Rapport du Président du Conseil d'Administration
- Lecture et approbation des Rapports des Commissaires aux Comptes.
- Approbation des conventions règlementées visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE et à l'article 45 de la loi portant Règlementation Bancaire
- Quitus aux Administrateurs
- Décharge aux Commissaires aux Comptes
- Affectation du Résultat de l'exercice 2024

Point 2. Présentation des résultats de l'évaluation du Conseil d'Administration et de ses comités spécialisés (art.17 circulaire 01-2017/CB/C du 27 septembre 2017).

Point 3. Fixation des indemnités de fonction allouées aux Administrateurs pour l'exercice 2025

Point 4. Démission d'un Commissaire aux comptes suppléant

Point 5. Démission de deux (02) Administrateurs et nomination d'un Administrateur indépendant.

Point 6. Renouvellement du mandat de deux (02) Administrateurs

Tout actionnaire quelque soit le nombre d'actions qu'il possède, pourra participer personnellement ou se faire représenter par un mandataire de son choix. Tous les documents afférents à cette Assemblée Générale seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la Banque (4ème étage) à compter du **01 avril 2025** conformément aux dispositions de l'article 525 de l'Acte Uniforme OHADA portant droit des sociétés commerciales et GIE.

Pour le Conseil d'Administration
La Présidente
Mme Lala MOULAYE EZZEDINE